



INTÉRIALE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Protection Sociale Complémentaire : comprendre et s'affilier aux nouveaux contrats collectifs

Agents du ministère de la Justice et des établissements publics rattachés



VOS ANIMATEURS DU JOUR



INTÉRIALE

Laurent BEGUIN

Responsable suivi et
optimisation

Direction des marchés

Julie CHAPELLE

Conseillère Mutualiste

Direction du développement



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Muriel LARUE

Actuaire Ministère de
la Justice

Christophe LARUE

Actuaire Mutualiste

Direction des marchés

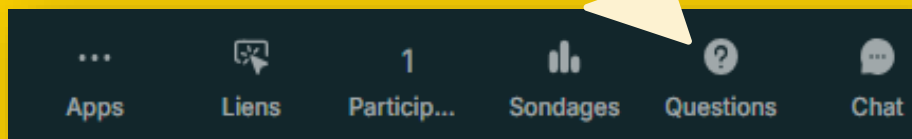
LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE SÉMINAIRE EN LIGNE



1h30 de présentation et de questions/réponses



Posez vos questions



Une FAQ avec nos réponses à vos questions est disponible sur le [portail agents](#).

Cette présentation est téléchargeable directement pendant le webinaire.



Dans le cadre de notre démarche inclusive, ce webinaire est consultable en replay aux personnes ayant une déficience auditive grâce au sous-titrage (lien vers le replay envoyé par email à la fin de ce webinaire)

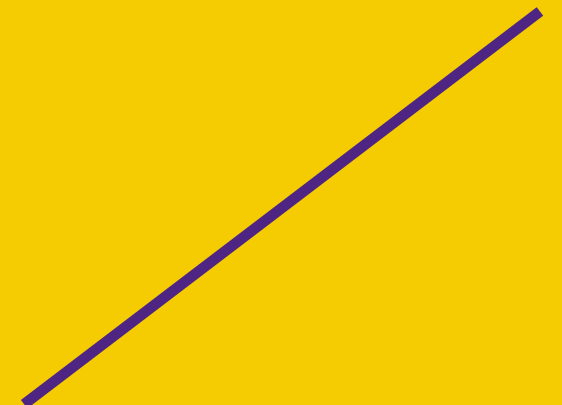
SOMMAIRE

01 **INTERVENTION MINISTERE**
*Comprendre le contexte de
la réforme PSC*

02 *Comprendre votre
contrat santé et
prévoyance de demain*

03 *Comprendre vos
cotisations santé et
prévoyance*

04 *Les prochaines étapes*





01

**Comprendre le
contexte de la réforme
PSC**

LE CONTEXTE DE LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE EN BREF

6 août 2019

Loi de transformation de la Fonction publique

2 objectifs

Accorder les règles et garanties applicables aux trois branches de la Fonction publique :

- Fonction publique d'État
- Fonction publique territoriale
- Fonction publique hospitalière

+

Harmoniser la couverture santé des fonctionnaires avec celle des **salariés du privé.**

Une refonte totale du cadre de mise en œuvre de la PSC et une mise en application régie par divers textes : accords, ordonnances et décrets





LA PSC DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT : LES ÉVOLUTIONS CLÉS



Santé

↓ Dès prise d'effet du contrat collectif

- Affiliation obligatoire à un contrat collectif souscrit par l'employeur destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, un accident ou une maladie
- Un **panier de soins** interministériel supérieur aux minima des contrats responsables et **identique pour tous avec la possibilité d'options**
- Une **participation financière de l'employeur de 50% sur le panier de soins interministériel + 5€/mois maximum** sur la souscription de l'option facultative



Prévoyance

↓ Dès prise d'effet du contrat collectif

- Un contrat collectif à **adhésion facultative** destiné à couvrir les risques d'**incapacité de travail, d'invalidité et de décès**
- Des garanties interministérielles minimales avec la possibilité de choisir une option
- Une **participation financière de l'employeur sur la garantie socle** à hauteur de 7€/mois maximum

UNE RÉFORME PSC ENRICHIE GRÂCE AUX NÉGOCIATIONS ENTRE LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Mise en place des
contrats

Phases de négociations collectives (septembre 2023/mai 2024). Préparation et lancement du marché ministériel qui ont conduit au **choix du groupement INTÉRIALE/AXA** en respect des accords du 25 juin 2024 sur la couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident et sur l'amélioration des garanties en prévoyance. **Application des accords aux magistrats de l'ordre judiciaire.**



Santé

Panier de soins interministériel



Hospitalisation



Soins courants



Dentaire



Aides auditives



Optique



Accompagnement,
prévention et autres soins

Quelques exemples de remboursement :

- 100% santé en audiologie, dentaire et optique
- Ticket modérateur pour les soins de ville et l'hôpital
- Chambre particulière...



En savoir plus :

- Accord interministériel du 26 janvier 2022
- Décret du 22 avril 2022



Prévoyance

Garanties interministérielles



Incapacité
temporaire
de travail (ITT)

Congé longue maladie :

- 100 % du revenu la 1^{ère} année
- 80% du revenu la 2^e année



Invalidité

Selon situation et jusqu'à 62 ans :

- De 50 à 80% du revenu maintenu



Décès

Pour les ayants droit / bénéficiaires désignés :

- Un an de revenu versé en capital



En savoir plus :

- Accord interministériel du 20 octobre 2023
- Décret du 17 juin 2024
- Décret du 27 juin 2024
- Décret du 04 juillet 2024

VOTRE PARTENAIRE POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INTÉRIALE

UNE EXPERTISE HISTORIQUE

Groupe mutualiste affinitaire
créé par et pour les
agents publics

&



UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

1^{er} acteur européen
en santé collective

INTÉRIALE

Acteur mutualiste affinitaire, engagé depuis 150 ans pour développer l'assurance santé, la prévention et la prévoyance des fonctionnaires d'État et territoriaux.

Nous accompagnons les agents du ministère de la Justice en tant que mutuelle mono référencée depuis 2017.

Mutuelle spécialiste des marchés de la fonction publique.

Votre interlocuteur unique : INTÉRIALE

INTÉRIALE



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



02

Comprendre votre contrat santé et prévoyance de demain

DES CONTRATS COLLECTIFS SANTÉ ET PRÉVOYANCE SUR MESURE POUR VOUS, AGENTS, AVEC UN INTERLOCUTEUR UNIQUE



Santé

Un contrat collectif **obligatoire** pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale

Option 1

Option 2

Option 3

*Panier de soins interministériel**

Sécurité sociale



Prévoyance

Un contrat collectif **facultatif** pour compléter la couverture statutaire des agents et des options selon vos besoins

Variante
A ou B

Variante
C ou D

Garanties interministérielles

Garanties statutaires



Les garanties santé

LES BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES À VOTRE CONTRAT COLLECTIF SANTÉ



Agents actifs



Ayants droit



Retraités

Panier de soins interministériel

obligatoire

Hors cas de dispense

facultatif

Possibilité de s'affilier à tout moment

facultatif

Possible pendant 1 an **dès l'information par le ministère / l'employeur** de la mise en place du contrat pour les agents déjà retraités

Option

facultative*

facultative

facultative

LES SITUATIONS DE DISPENSE À L’AFFILIATION

Vous pouvez demander une dispense d’affiliation au contrat collectif obligatoire santé sur présentation de justificatifs. Vous ne serez pas dans ce cas couvert au titre du contrat collectif obligatoire santé.

IMPORTANT : En cas de dispense, l’agent ne bénéficiera d’**aucune participation financière** de l’employeur pour sa couverture santé.

Les principaux cas éligibles à la dispense sont définis par le décret du 22 avril 2022 :

Bénéficiaire de la
complémentaire
santé solidaire
(CSS)

Couvert par un
contrat individuel
santé
à la date d’entrée en
vigueur du contrat
collectif ou à la date
de prise de fonction

Agent en CDD
couvert par un
contrat individuel
santé

Bénéficiaire d’un
contrat collectif
obligatoire en qualité
d’ayant droit

*Dispense jusqu’à la date
d’échéance du contrat (max 12
mois)*

Vous êtes concerné(e) ?

**Nous rappelons que les demandes de dispense seront traitées par votre employeur.
Pour retrouver l’intégralité des cas de dispense, rendez-vous sur votre [portail agents](#).**

CONTENU DU CONTRAT SANTÉ

Un panier de soins interministériel conforme contrat responsable et supérieur au panier de soins du secteur privé

3 options possibles conformes contrat responsable

- L'option choisie s'applique aux ayants droit.

Des services inclus :



Des dispositifs d'aides :

- **Un fond d'accompagnement social**
- **Un fond d'aide aux retraités**

*Ces fonds constituent une aide pour les agents avec des critères d'éligibilité qui sont définis par la CPPS**



En savoir plus :

- [Téléchargez la grille de remboursements](#)
- Pour les services et l'action sociale, rendez-vous sur le [portail agents](#)



Les engagements d'INTÉRIALE

- Des remboursements sous 3 jours maximum
- Des décomptes disponibles à J+1 sur votre espace adhérent

ILLUSTRATION DES PRESTATIONS ENTRE LE PANIER DE SOINS ET LES OPTIONS

	Panier de soins Accord interministériel	Option 1	Option 2	Option 3
Soins courants				
Honoraires médicaux				
<i>Consultations / Visites de médecins généralistes</i>				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	130% BR	200 % BR	370 % BR
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	110% BR	180 % BR	200 % BR
<i>Consultations / Visites de médecins spécialistes</i>				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	150% BR	200% BR	250% BR	370% BR
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	130% BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR
<i>Actes techniques médicaux</i>				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	150% BR	200% BR	250% BR	370% BR
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	130% BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR
<i>Actes d'imagerie médicale</i>				
Praticien OPTAM/OPTAM-CO	130% BR	200% BR	250% BR	320% BR
Praticien non OPTAM/OPTAM-CO	100% BR	180 % BR	200 % BR	200% BR
Autres postes				
Médecines additionnelles et de prévention				
<i>Médecine douce</i>				
Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, étioathe, pédicure-podologue, acupuncteur, psychomotricien, sophrologue	2 séances / an (40 € / séance)	3 séances / an (40 € / séance)	6 séances / an (40 € / séance)	8 séances / an (40 € / séance)

DES EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS SANTÉ



Je suis hospitalisé(e) pour une intervention durant 3 jours

Ma facture est de **1451,79 €**

Combien serai-je remboursé(e) ?

→  La Sécurité sociale (SS) me rembourse **992,79€**
Il me reste à charge **459 €** avant intervention de la mutuelle

+	INTÉRIALE	Ma mutuelle me rembourse =		Il restera à ma charge	
		Avec le panier de soins interministériel	414,00 €		45,00 €
		OU Avec l'option 1	414,00 €		45,00 €
		OU Avec l'option 2	459,00 €		0,00 €
		OU Avec l'option 3	459,00 €		0,00 €



Je change mes lunettes (monture et verres simples, hors 100% Santé)

Mon équipement coûte **356 €**

Combien serai-je remboursé(e) ?

→  La Sécurité sociale (SS) me rembourse **0,09 €**
Il me reste à charge **355,91 €** avant intervention de la mutuelle

+	INTÉRIALE	Ma mutuelle me rembourse =		Il restera à ma charge	
		Avec le panier de soins interministériel	169,91 €		186,00 €
		OU Avec l'option 1	209,91 €		146,00 €
		OU Avec l'option 2	319,91 €		36,00 €
		OU Avec l'option 3	355,91 €		0,00 €

Prise en charge intégrale des verres chez les opticiens du **réseau ITELIS**, quelle que soit ma correction après le coût de l'équipement.

DES CONTRATS COLLECTIFS SANTÉ ET PRÉVOYANCE SUR MESURE POUR VOUS, AGENTS, AVEC UN INTERLOCUTEUR UNIQUE



Santé

Un contrat collectif **obligatoire** pour compléter les remboursements de la Sécurité sociale

Option 1

Option 2

Option 3

*Panier de soins interministériel**

Sécurité sociale



Prévoyance

Un contrat collectif **facultatif** pour compléter la couverture statutaire des agents et des options selon vos besoins

Variante
A ou B

Variante
C ou D

Garanties interministérielles

Garanties statutaires



Les garanties prévoyance

LES MODALITÉS DU CONTRAT PRÉVOYANCE



Agents actifs

Adhésion facultative

- Si adhésion 6 mois après la mise en place du contrat, application d'un délai de stage de 2 mois
- Avec questionnaire médical pour tout agent en arrêt de travail au moment de l'adhésion



Les engagements d'INTÉRIALE

- Indemnisation sous **8 jours** maximum
- Décomptes disponibles à J+1 sur l'espace adhérent et notifiés par sms

LE CONTRAT PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE EN CAS D'ALÉAS DE LA VIE

3 garanties incluses dans le contrat collectif prévoyance :



**Incapacité temporaire
de travail (ITT)**



Invalidité



Décès

2 options possibles selon votre statut pour assurer le maintien de vos revenus en cas d'imprévu :

Vous êtes agent contractuel

Vous êtes agent titulaire

**Garanties
interministérielles**

Indemnisation CLM en
cas d'ITT

Rente invalidité
Capitaux Décès

Variante A*

Variante B*

Variante C

Variante D

Indemnisation renforcée CMO / CLM / CLD en cas d'ITT
Capitaux & Rente invalidité

Capitaux Décès / Éducation / Rente survie enfants handicapés / Frais obsèques

Service inclus



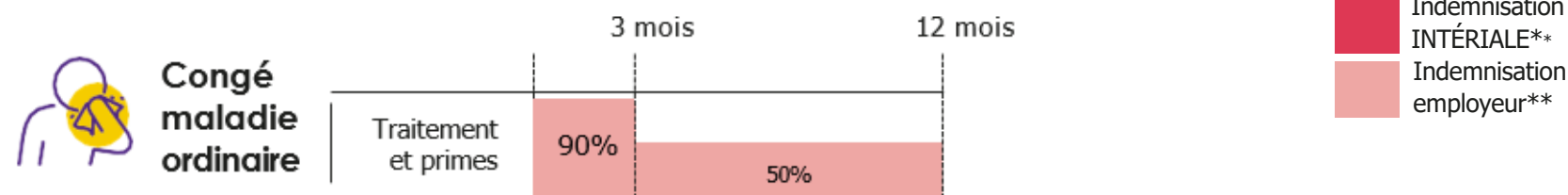
**L'aide aux
aidants**



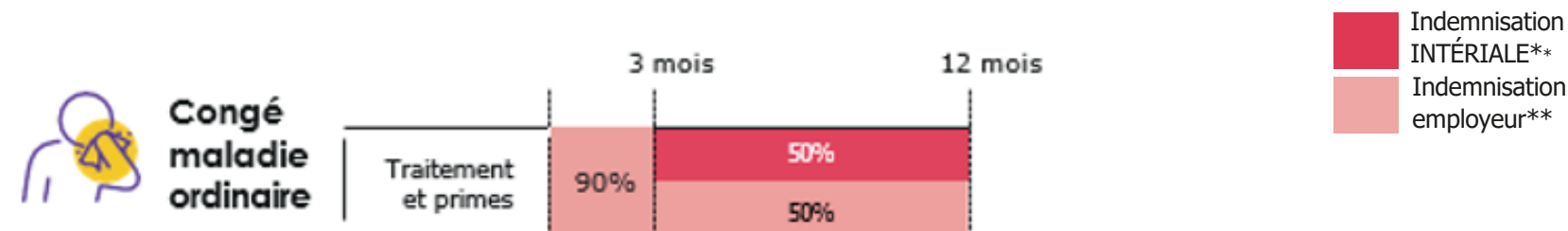
**Consultez en détail le
[tableau de garanties](#)**

L'INDEMNISATION EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Les garanties statutaires et complémentaires en cas d'ITT* avec les garanties interministérielles



Les garanties statutaires et complémentaires en cas d'ITT* avec la variante B et la variante D



*Incapacité Temporaire de Travail



03

Comprendre vos cotisations santé et prévoyance

PRÉSENTATION DE VOTRE COTISATION SANTÉ

La cotisation est calculée différemment selon le bénéficiaire du contrat



COMPRENDRE LE CALCUL DE VOTRE COTISATION SANTÉ

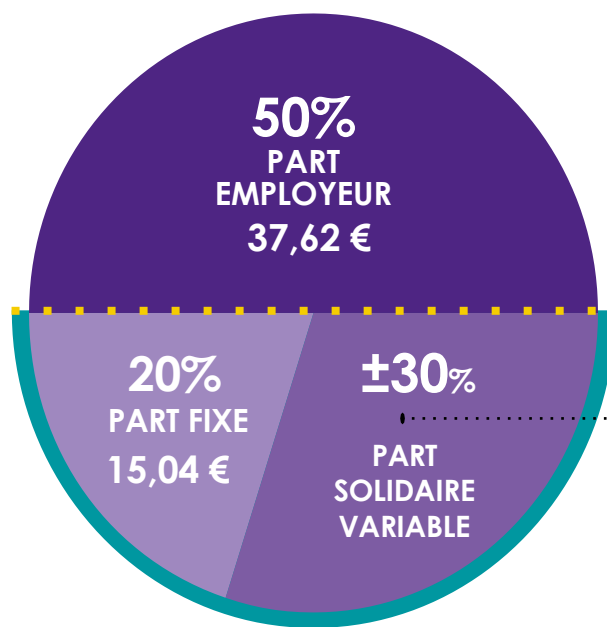


Agents actifs
Panier de soins interministériel

Cotisation d'équilibre : cotisation de référence + 3 dispositifs de solidarité (plafonnement tarifaire retraités, gratuité à partir du 3^e enfant de moins de 21 ans, portabilité pour les demandeurs d'emploi).
Elle est fixée à **75,24€** pour un agent actif affilié au régime général pour 2025.

Participation employeur

Part agent



Cette **part solidaire** (plafonnement tarifaire retraités, gratuité du 3^e enfant et portabilité pour les demandeurs d'emplois) est variable, selon la rémunération de l'agent (primes incluses), plafonnée au PMSS.

**2,5% COTISATIONS
ADDITIONNELLES**

2% de fonds retraités + 0,5% de fonds social, calculées sur la part de la cotisation hors taxe payée par l'agent.



En savoir plus :
Notre simulateur de cotisation santé est disponible sur votre [portail agents](#) pour une estimation personnalisée

ILLUSTRATION DES MONTANTS DE COTISATION SELON LA RÉMUNÉRATION BRUTE

*Agent actif avec un revenu moyen de
2 000 € (TIB et primes)*

Panier de soins interministériel

La cotisation TTC à votre charge est de :

30,30 € / mois

dont option : 0,00 €

Cotisation agent	30,30 €
Cotisation ayant(s) droit	0,00 €
Participation de votre employeur	37,62 €
<u>Cotisation totale</u>	<u>67,92 €</u>

Détails de paiement ^

- 30,30 € sont prélevés sur votre salaire.
- 0,00 € sont prélevés sur votre compte bancaire.
- 0,00 € sont remboursés sur votre fiche de paie au titre de la participation employeur à l'option.

Panier de soins interministériel + option 1

La cotisation TTC à votre charge est de :

35,84 € / mois

dont option : 10,54 €

Cotisation agent	35,84 €
Cotisation ayant(s) droit	0,00 €
Participation de votre employeur	42,62 €
<u>Cotisation totale</u>	<u>78,46 €</u>

Détails de paiement ^

- 30,30 € sont prélevés sur votre salaire.
- 10,54 € sont prélevés sur votre compte bancaire.
- 5,00 € sont remboursés sur votre fiche de paie au titre de la participation employeur à l'option.

ILLUSTRATION DES MONTANTS DE COTISATION SELON LA RÉMUNÉRATION BRUTE

*Agent actif avec un revenu moyen de
3 000 € (TIB et primes)*

Panier de soins interministériel

La cotisation TTC à votre charge est de :

37,76 € / mois

dont option : 0,00 €

Cotisation agent	37,76 €
Cotisation ayant(s) droit	0,00 €
Participation de votre employeur	37,62 €
<u>Cotisation totale</u>	<u>75,38 €</u>

Détails de paiement ^

- 37,76 € sont prélevés sur votre salaire.
- 0,00 € sont prélevés sur votre compte bancaire.
- 0,00 € sont remboursés sur votre fiche de paie au titre de la participation employeur à l'option.

Panier de soins interministériel + option 1

La cotisation TTC à votre charge est de :

43,30 € / mois

dont option : 10,54 €

Cotisation agent	43,30 €
Cotisation ayant(s) droit	0,00 €
Participation de votre employeur	42,62 €
<u>Cotisation totale</u>	<u>85,92 €</u>

Détails de paiement ^

- 37,76 € sont prélevés sur votre salaire.
- 10,54 € sont prélevés sur votre compte bancaire.
- 5,00 € sont remboursés sur votre fiche de paie au titre de la participation employeur à l'option.

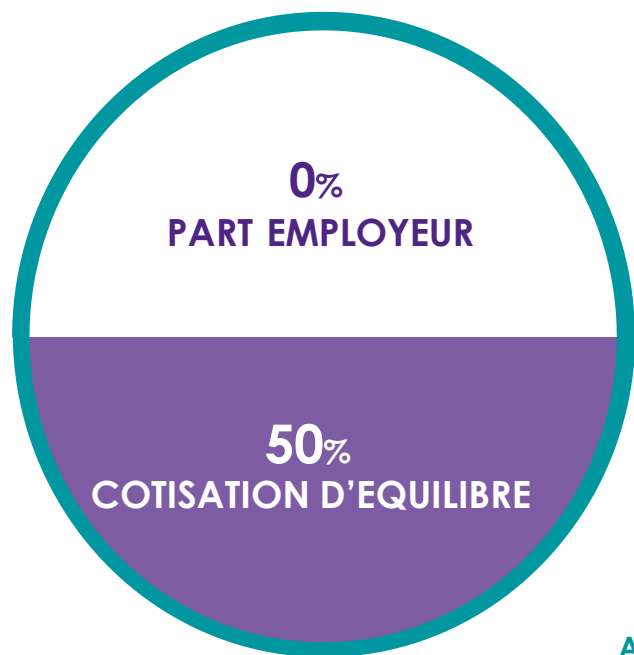
COMPRENDRE LE CALCUL DE VOTRE COTISATION SANTÉ



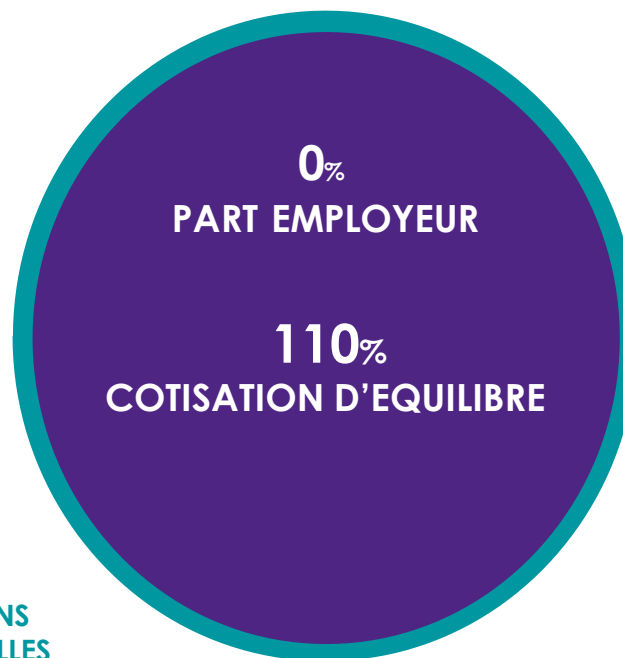
Ayants droit
Panier de soins interministériel

Cotisation d'équilibre : cotisation de référence + 3 dispositifs de solidarité (plafonnement tarifaire retraités, gratuité à partir du 3^e enfant de moins de 21 ans, portabilité pour les demandeurs d'emploi). Elle est fixée à **75.24€** pour un agent actif affilié au régime général pour 2025.

Part enfant de -21 ans



Part conjoint



2,5%

**COTISATIONS
ADDITIONNELLES**

2% de fonds retraités
+ 0,5% de fonds social,
calculées sur la part de la
cotisation hors taxe payée
par le bénéficiaire

**Le contrat prend aussi soin de
votre famille (adhésion
facultative) :**

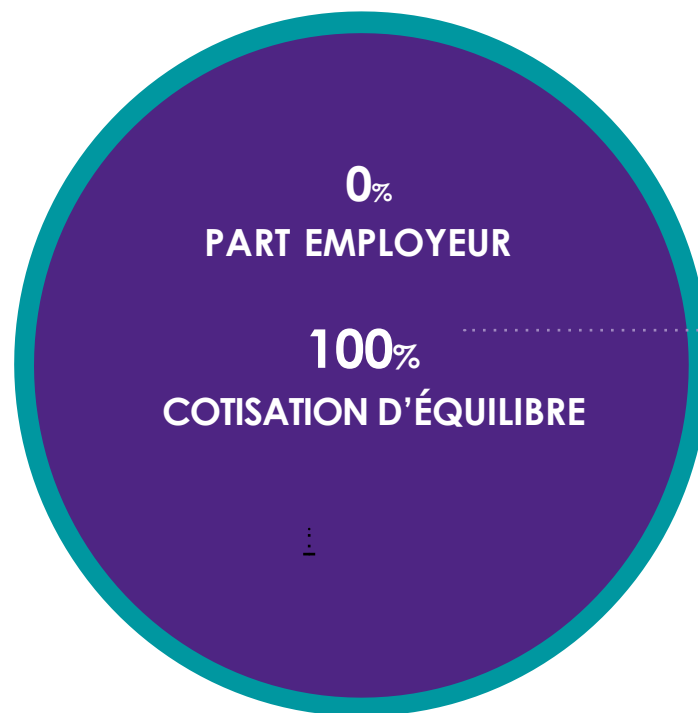
- conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS),
- enfants et petits-enfants ou ceux de votre conjoint, concubin ou partenaire : moins de 21 ans sans conditions
 - de 21 ans à moins de 25 ans, sous conditions (poursuite d'études, contrat d'apprentissage, ou demandeur d'emploi)
 - sans limite d'âge pour les enfants handicapés

COMPRENDRE LE CALCUL DE VOTRE COTISATION SANTÉ



Retraités
Panier de soins interministériel

Cotisation d'équilibre : cotisation de référence + 3 dispositifs de solidarité (plafonnement tarifaire retraités, gratuité à partir du 3^e enfant de moins de 21 ans, portabilité pour les demandeurs d'emploi).



Ce % est variable suivant les années ultérieures:

- 100 % de la cotisation d'équilibre la 1^{ère} année
- 125 % de la cotisation d'équilibre la 2^e année
- 150 % de la cotisation d'équilibre de la 3^e à la 5^e année
- 175 % de la cotisation d'équilibre à partir de la 6^e année
- **Pour les conjoints des retraités :** cotisation en fonction de l'âge du conjoint et plafonnée à 75 ans.

**2,5% COTISATIONS
ADDITIONNELLES**

2% de fonds retraités + 0,5% de fonds social,
calculées sur la part de la cotisation hors taxe
payée par le bénéficiaire

LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU CONTRAT COLLECTIF SANTÉ

Modalités de règlement des cotisations

Participation financière du ministère



Agents actifs

**Panier de soins
interministériel**

Précompte sur salaire

50% de la cotisation d'équilibre du panier
de soins interministériel

Option

Prélèvement sur compte bancaire

Dans la limite de 5€/mois



Ayant droit

**Panier de soins
interministériel
et
option**

Prélèvement sur compte bancaire

Pas de participation financière de
l'employeur



Retraité

**Panier de soins
interministériel
et
option**

Prélèvement sur compte bancaire

Pas de participation financière de
l'employeur



COMPRENDRE LA COTISATION PRÉVOYANCE



Prévoyance

Garanties interministérielles

% du salaire

Options additionnelles

% du salaire et en % du
PMSS

Modalités de règlement
des cotisations

Prélèvement sur votre
compte bancaire

Participation
financière

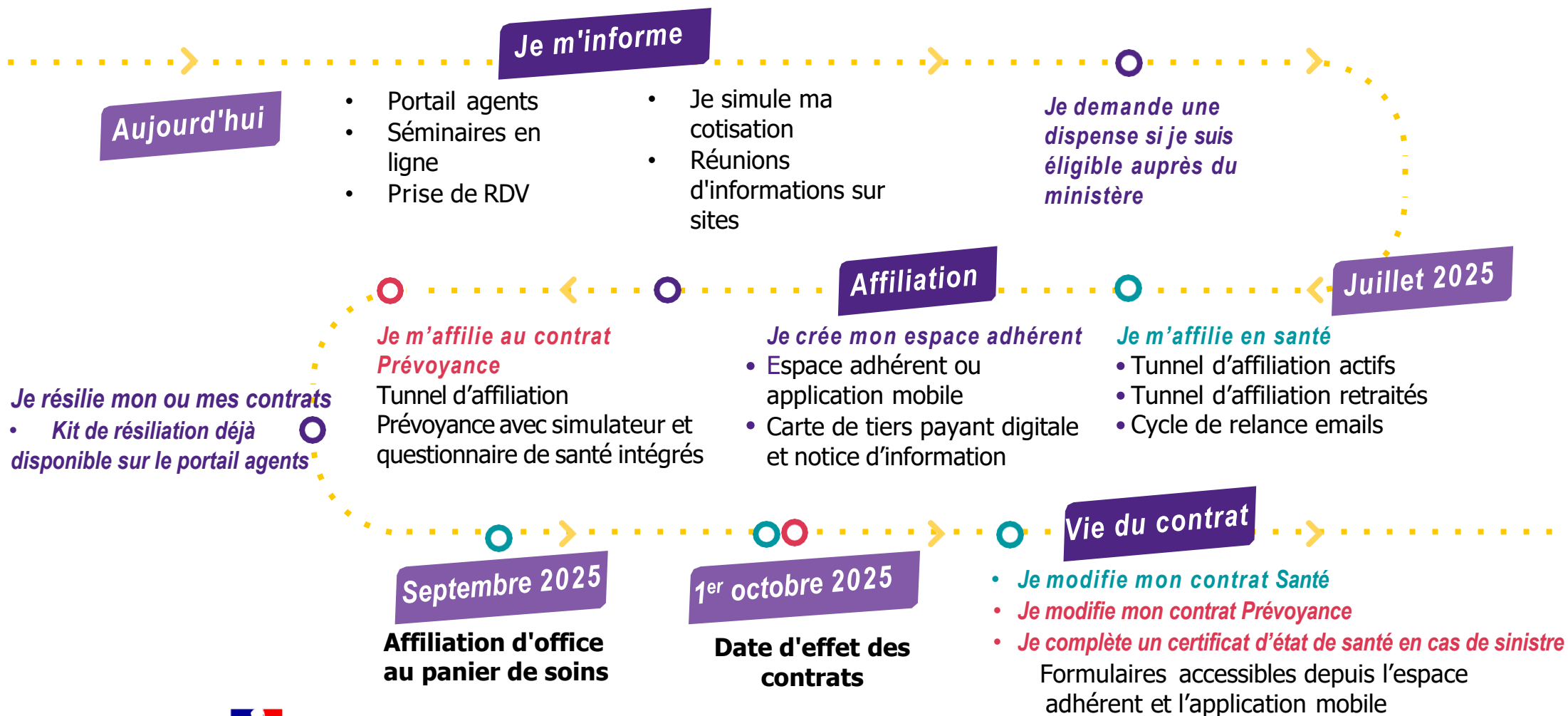
7€/mois sur la cotisation
des garanties
interministérielles



04

Les prochaines étapes

UN PARCOURS D’AFFILIATION SANTÉ ET PRÉVOYANCE QUI S’ADAPTE À CHAQUE BESOIN





Juillet 2025

LES MODALITÉS D’AFFILIATION EN SANTÉ



Réception d’un **1^{er} email***
d’INTÉRIALE avec un **lien**
d’accès au formulaire
d’affiliation en ligne.



Confirmation de votre affiliation
via la réception d’un **email de**
bienvenue d’INTÉRIALE.



Ouverture de l’accès à l’espace
adhérent et à l’application
mobile où **la carte de tiers**
payant est disponible et
téléchargeable à tout moment.



Le livret d’accueil est mis
à disposition sur l’espace
adhérent.



* Cette communication vous sera envoyée sur votre adresse email professionnelle par défaut, mais vous pouvez choisir de le recevoir sur votre adresse email personnelle via le SIRH ou via le gestionnaire RH.



LES MODALITÉS D'AFFILIATION EN PRÉVOYANCE



Prévoyance



Juillet 2025

Le tunnel d'adhésion à la prévoyance sera disponible dès le mois de juillet sur le portail agents



Réception d'un **email d'INTÉRIALE** avec un **lien d'accès** au formulaire d'affiliation en ligne.



Confirmation de votre affiliation via la réception d'un **email de bienvenue d'INTÉRIALE**.



Ajout de la prévoyance sur votre **espace adhérent**.



Seulement 3 justificatifs à fournir

- ☒ Document d'identité
- ☒ Dernier bulletin de paie
- ☒ RIB

UNE FOIS AFFILIÉ, VOUS DEVREZ PROCÉDER À LA RÉSILIATION DES CONTRATS ACTUELS

La résiliation de vos contrats

 Dès aujourd'hui



Vous êtes actuellement
adhérent INTÉRIALE ?

OUI

RIEN À FAIRE

Nous effectuons la résiliation automatique de votre contrat individuel à la date de prise d'effet du contrat collectif.
Vous êtes ensuite tenus à vous affilier.

NON

Vous devrez demander la résiliation de votre contrat auprès de l'organisme actuel à partir de la date de prise d'effet du contrat collectif obligatoire en santé .

Attention : sans résiliation de votre contrat actuel, vous risquez une double cotisation.

Notre kit de résiliation
est mis à votre disposition
sur le portail agents et sur
votre espace adhérent
après votre affiliation

NOUS SOMMES LÀ POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS

Au plus près de vous



Sur site

120 conseillers
qui animeront des
**réunions
d'information** et des
permanences
d'affiliation sur site



*La prise de
rendez-vous
en ligne*

Accompagnement
personnalisé à l'affiliation



À distance

Un portail agents
accessible pour retrouver
toutes les informations



*Un réseau
engagé*

Un réseau de
correspondants pour
relayer les informations

Retrouvez les replays des
séminaires et les réponses à
vos questions sur notre FAQ,
disponible sur votre [portail agents](#)



Par téléphone,
auprès d'un conseiller

► **N°Cristal** 0 970 821 222

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

A photograph of a woman with short, wavy grey hair and round black-rimmed glasses. She is smiling and holding a gold-colored smartphone to her ear with her left hand, which has a ring on the ring finger. She is wearing a dark teal or blue t-shirt. The background is a blurred indoor setting with a brick wall and a white wall. A large purple graphic overlay is on the left side of the image, featuring a yellow rectangle and a horizontal line.

Réponses aux questions

La confiance,
notre force

 INTÉRIALE

A man with dark hair and a beard, wearing a dark brown button-down shirt, is sitting at a wooden desk in a home office. He is smiling and looking at a laptop screen, with his hands on the keyboard. On the desk next to the laptop is a smartphone. In the background, there is a window with a plant, a whiteboard on an easel, and a red mug on the desk in the foreground.

Annexe

Les services accessibles avec votre contrat santé

NOS SERVICES HUMAINS ET DIGITAUX POUR PRÉSERVER VOTRE SANTÉ AU QUOTIDIEN ET EN CAS DE DIFFICULTÉ



Le programme de prévention

- Des **ateliers** et des **conférences**, sur des thématiques comme la santé mentale, les addictions, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, la nutrition,...
- Sur vos lieux de travail par des professionnels de santé et des experts qualifiés.
- Un **portail digital** dédié avec :
 - Des articles, vidéos, webinaires et podcasts.
 - Des programmes de prévention sur des thématiques comme l'activité physique, la gestion du stress, l'alimentation...
 - Des services permettant l'accès à des solutions comme une boîte à outils (collaborative dédiée aux maladies chroniques et à la santé mentale, l'organisation de soins infirmiers à domicile, un annuaire santé sanitaire et social)...



Impulsion santé

- Un **outil de conseil**, d'accompagnement pour retrouver ou maintenir sa forme et son bien-être.

- **Coaching santé et bien-être, programme d'accompagnement personnalisé par des infirmières** formées au coaching motivationnel.
- Avec une ligne téléphonique gratuite et disponible 24h/24** pour prendre rendez-vous.

- **Des contenus pédagogiques digitaux avec des articles, des vidéos, des webinaires et podcasts.**

Fonds action sociale



Téléconsultation médicale

- Service de prise de rendez-vous en ligne, illimité et gratuit, en visio, 24h/24 7J/7, illimité et gratuit,



2^e avis médical

- Obtenir l'avis complémentaire d'un médecin spécialisé dans sa pathologie.

En partenariat avec Deuxième Avis



Assistance à domicile

- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile (aides à domicile, prise en charge des enfants, ...).

En partenariat avec IMA Assurance



Aide pour les seniors

- Pour trouver des solutions adaptées pour héberger un proche âgé (bilan, conseil et 90 000 places d'hébergement partout en France)

En partenariat avec CetteFamille



Réseau de soins

- Tarifs négociés en optique, offre sans reste à charge sur les verres. Tarifs négociés en dentaire et audiologie, accompagnement en cas d'hospitalisation.

En partenariat avec Itélis

Pour en savoir plus sur les services et l'action sociale, rendez-vous sur le [portail agents](#)